



► WEBINAIRE NORMATIF

PARTICIPER ACTIVEMENT AU SYSTÈME NORMATIF MODERNE DE L'OIT EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE

QUAND ? 19 décembre 2025 (12h00-16h30 CET)
OÙ ? Zoom
GRATUIT



Organisation
internationale
du Travail

CIF  
Centre international de formation

Depuis 1919, l'Organisation internationale du Travail (OIT) maintient et développe un système de normes internationales du travail (NIT) visant à protéger les travailleurs et à créer des conditions équitables pour les entreprises. La participation active des représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs à toutes les étapes du système, de l'adoption des NIT à leur application au niveau national, est essentielle pour garantir que les normes produisent les effets voulu dans toutes les situations et à l'égard de tous les travailleurs ayant besoin d'une protection.

Le Centre International de Formation de l'OIT (CIFOIT), en collaboration avec le Département des Normes Internationales du Travail (NORMES) et les bureaux du terrain, vise à aider les mandants de l'OIT à participer pleinement et efficacement au cycle normatif. Il propose donc un nouveau webinaire global sur le système normatif moderne de l'OIT.

QUI PEUT PARTICIPER?

- Les fonctionnaires publics responsables des questions liées aux NIT, y inclus le suivi des obligations de faire rapport établies par la Constitution de l'OIT.
- Les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT, en particulier les membres des comités tripartites nationaux.
- Les fonctionnaires du Bureau International du Travail et du système des Nations Unies.

POURQUOI PARTICIPER?

- Pour accéder à des informations actualisées sur le système moderne de normes et son fonctionnement.
- Pour participer activement au système normatif, ce qui consiste notamment à ratifier et à préparer de rapports par les gouvernements et à présenter des observations par les partenaires sociaux.

QUEL CONTENU?

► 1^{ÈRE} PARTIE: LE MÉCANISME D'EXAMEN DES NORMES

Le Mécanisme d'examen des normes (MEN) est un mécanisme faisant partie intégrante de la politique normative de l'OIT. Il a été mis en place par le Conseil d'administration lors de sa 312e session (novembre 2011)¹, et est devenu opérationnel en 2015, par la création du Groupe de travail tripartite du Mécanisme d'examen des normes². Cet organe a été créé pour contribuer à assurer que l'OIT dispose d'un corpus de normes solide, clairement défini et à jour lui permettant de répondre aux mutations du monde du travail, aux fins de la protection des travailleurs et compte tenu des besoins des entreprises durables.

Le Groupe de travail tripartite du MEN a été chargé d'examiner les NIT en vue de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant: le statut des instruments examinés; le recensement des lacunes dans la couverture, y compris celles nécessitant de nouvelles normes; des mesures de suivi concrètes assorties de délais de mise en œuvre, le cas échéant. Dans le cadre du suivi de ses recommandations, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration, de nouveaux sujets normatifs ont été inscrits à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, des instruments obsolètes ont été abrogés/retirés par la Conférence internationale du Travail et des campagnes de promotion ont été lancées, demandant aux États Membres d'envisager de ratifier des normes actualisées sur un sujet donné, notamment afin d'éviter la création d'une lacune dans la couverture juridique lorsque des conventions obsolètes, en vigueur dans les États Membres, sont abrogées ou retirées.

Que vais-je tirer?

- Compréhension du mandat et des résultats du Groupe de travail tripartite du MEN.

¹ [GB.312/LILS/5/Décision](#).

² [GB.323/INS/5/Décision](#).

- Capacité à donner suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail du MEN, telles qu'adoptées par le Conseil d'administration, notamment en examinant/promouvant la ratification des NIT actualisées.

► **2ÈME PARTIE: UN NOUVEAU SYSTÈME DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS**

La rationalisation de la présentation de rapports au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT constitue un élément majeur de l'Initiative sur les normes depuis le lancement de celle-ci en 2013. Cette démarche de rationalisation répond à deux objectifs essentiels: rationaliser la présentation des rapports tout en assurant un contrôle véritablement efficace et moderniser le système pour faciliter la participation des États Membres et favoriser l'apprentissage par les pairs en rendant plus accessibles les informations sur la législation et les politiques nationales conformes aux normes.

À la suite de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet pilote entre 2019 et 2023, le Conseil d'administration est convenu, lors de sa 352e session (novembre 2024), de continuer à étudier l'approche consistant à organiser de manière thématique les rapports concernant l'ensemble des conventions et protocoles sur la base de 15 groupes thématiques et, pour les gouvernements, à soumettre, des rapports thématiques sur l'application de ces instruments (TIR), ainsi que la possibilité de publier ces rapports. Il a également demandé au Bureau d'élaborer des propositions pour le déploiement et la mise en œuvre progressifs de ce nouveau système, y compris la mise en place d'une plateforme en ligne, compte tenu de ses orientations et de nouvelles consultations tripartites³.

Courant 2025, le Bureau a tenu des consultations avec les mandants afin de les sonder sur les propositions relatives à la modernisation et d'affiner celles-ci. Il a en outre eu un certain nombre d'échanges techniques avec des responsables nationaux de la présentation de rapports au titre de l'article 22. Dans le cadre de ces consultations et échanges techniques un consensus fort a émergé concernant les aspects que le Conseil d'administration a examiné et approuvé lors de sa 355e session (novembre 2025), pour la mise en place progressive de rapports thématiques⁴.

Que vais-je tirer?

- Compréhension des procédures rationalisées pour préparer les rapports et formuler des observations sur l'application des conventions ratifiées.

► **3ÈME PARTIE: ÉTUDE D'ENSEMBLE DE 2027 SUR LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI**

Dans le contexte actuel, qui est marqué par des crises à la fois multidimensionnelles et interdépendantes, une faible croissance économique et la montée du chômage et des inégalités, la question de la sécurité de l'emploi se pose de nouveau avec acuité. Le lien entre une croissance économique soutenue, inclusive et durable et la sécurité de l'emploi est reconnu à travers la cible 8.8 fixée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 («Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire»).

À sa 349e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a décidé que l'étude d'ensemble que la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations devrait préparer en 2026 et soumettre à la Conférence internationale du Travail en 2027 serait consacrée à la convention (nº 158) et à la recommandation (nº 166) sur le licenciement, 1982⁵. À sa 353e session (mars 2025), le Conseil d'administration a approuvé le formulaire de rapport qui a été conçu de manière à uniformiser la présentation des renseignements demandés⁶.

L'élaboration de l'étude d'ensemble sera l'occasion de dresser un bilan complet de l'état actuel de la législation et de la pratique dans le monde en ce qui concerne les licenciements et, ce faisant, d'appeler l'attention sur les instruments retenus, de recenser les obstacles éventuels à la ratification

³ [GB.352/LILS/4/Décision](#).

⁴ [GB.355/LILS/1/Décision](#).

⁵ [GB.349/LILS/2/Décision](#).

⁶ [GB.353/LILS/1/Décision](#).

et de fournir des informations utiles en vue de la discussion que le MEN tiendra sur ces deux instruments.

Que vais-je tirer?

- Compréhension des procédures pour faire rapport et préparer des commentaires pour les études d'ensemble et leur examen.
- Connaissance du contenu de la convention n° 158 et de la recommandation n° 166, ainsi que de la structure et du contenu du formulaire de rapport approuvé par le Conseil d'administration pour donner des informations pour l'étude d'ensemble.

QUELLES SONT LES LANGUES DE TRAVAIL?

Le webinaire est en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe, avec interprétation simultanée.

COMMENT S'INSCRIRE?

Inscrivez-vous et partagez vos questions à: <https://oarf2.itcilo.org/CST/E9719331/fr>

Infos	Centre international de formation de l'OIT Normes internationales du travail, droits au travail et égalité des genres (ILSGEN)	ils@itcilo.org www.itcilo.org
--------------	--	----------------------------------